

Une absence remarquée et gênante

Rémy Meury (CS-POP)

Le 28 décembre 2024, nous étions plusieurs centaines à Porrentruy à rendre un dernier hommage à Gérald Schaller, décédé prématurément en cette période de Noël. Mais au moment des discours, plusieurs personnes présentes furent surprises, pour utiliser un euphémisme, par l'absence de l'ensemble des membres du Gouvernement en activité à cette date. C'est le chancelier qui s'est chargé de prononcer l'hommage de l'Exécutif cantonal, fort bien par ailleurs, en précisant en préambule qu'aucun membre du Gouvernement n'avait pu se libérer pour assister aux obsèques de l'ancien député, ministre et juge cantonal qu'avait été Gérald Schaller.

Quelque peu choqué par cette absence générale, j'ai finalement vérifié il y a peu si une obligation de présence lors de situations particulières existait pour les membres du Gouvernement. C'est ainsi que j'ai découvert l'existence d'un « Règlement protocolaire » (RSJU 172.111.0) précisant ceci :

Art. 27

Lors du décès d'un ancien ministre, le Gouvernement se manifeste comme il suit :

- délégation du Gouvernement aux obsèques ;
- allocution du président du Gouvernement ;
- avis mortuaire ;
- couronne aux couleurs jurassienne ;
- lettre de condoléances à la famille.

Manifestement, les deux premières dispositions n'ont pas été respectées le 28 décembre dernier. Signalons encore que l'article 20 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (LOGA ; RSJU 172.11) prévoit ceci en matière de suppléance : « En cas d'empêchement, le président est remplacé dans ses fonctions par le vice-président et, si celui-ci est également empêché, par le doyen d'âge du Gouvernement. ». Il n'est fait mention nulle part d'une suppléance assurée par le chancelier.

D'où mes questions au Gouvernement :

1. **Comment explique-t-il qu'aucun-e ministre en fonction le 28 décembre 2024 n'était présent aux obsèques de Gérald Schaller, ne respectant ainsi pas le règlement protocolaire que le Gouvernement a lui-même élaboré et adopté en date du 16 août 2022 ?**
2. **Plus généralement, les membres du Gouvernement s'organisent-ils entre eux pour assurer une présence en cas d'urgence lors des périodes de vacances, notamment ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

Intervention déposée officiellement le 14 janvier 2025